Ville de HEM
42 rue du Général Leclerc
BP 30001 – 59510 HEM

Règlement de la consultation

Marché n° 2027.005 à 2027.007
Aménagement d'un SAS sous le clocher
de l'église Saint Corneille

Date limite de remise des offres
11 décembre 2027 à 17h00

RC

RÉSUMÉ DE LA CONSULTATION

Acheteur	Ville de Hem, 42 rue du Général Leclerc, BP 30001 – 59510 HEM
Profil d'acheteur	https://marchespublics596280.fr/entreprise
Type d'achat	Travaux
Forme de marché	Marché simple
Clause sociale	☐ Oui ☒ Non
Clause environnementale	☐ Oui ☒ Non
Marché réservé	☐ Oui ☒ Non
Variantes	☐ Autorisées ☐ Obligatoires ☒ Interdites
Prestations supplémentaires éventuelles	☐ Oui ☒ Non
Négociations	Sans objet
Délai de validité de l'offre	120 jours à compter de la date limite de réception des offres
Formes de groupement autorisées	Groupements solidaires ou conjoints avec mandataire solidaire
Visite de site	☒ Oui ☐ Non
Langue autorisée	La candidature et l'offre doivent être rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction.
Signature du marché	Seul l'attributaire sera tenu de signer son offre. La signature électronique sera privilégiée.

DÉMATÉRIALISATION

Le téléchargement du dossier de la consultation, le dépôt de la candidature et de l'offre, ainsi que les éventuels échanges seront effectués par le biais du profil d'acheteur de la Ville https://marchespublics596280.fr/entreprise
Les candidats sont invités à vérifier :

- La validité de l'adresse mail de leur compte utilisateur, qui sera destinatrice des demandes de la Ville ;
- Le bon fonctionnement de leur environnement informatique ;
- Que les alertes du profil d'acheteur ne sont pas filtrées par le dispositif anti-spam de l'entreprise ou redirigées vers les « courriers indésirables ».

Seul l'envoi de l'acte d'engagement signé par l'attributaire sera effectué par voie postale.

RC

RÉSUMÉ DE LA CONSULTATION **2**

DÉMATÉRIALISATION **2**

PARTIE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION **4**

ARTICLE 1. INTERLOCUTEURS 4
ARTICLE 2. OBJET DE LA CONSULTATION 4

PARTIE 2 – PARTICIPATION À LA CONSULTATION **4**

ARTICLE 3. DOSSIER DE CONSULTATION 4
ARTICLE 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION 5
ARTICLE 5. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE 5
ARTICLE 6. PRÉSENTATION DE L'OFFRE 6
ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE 6

PARTIE 3 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ **7**

ARTICLE 8. ANALYSE DES CANDIDATURES 7
ARTICLE 9. CRITÈRES D'ANALYSE DES OFFRES 7
ARTICLE 10. NÉGOCIATION 9
ARTICLE 11. FINALISATION DU DOSSIER ADMINISTRATIF 9
ARTICLE 12. LITIGES 9

RC

PARTIE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1. INTERLOCUTEURS

Acheteur : Ville de Hem, 42 rue du Général Leclerc, BP 30001 – 59510 HEM
Adresse à laquelle des compléments d'information concernant la procédure peuvent être obtenus :
https://marchespublics596280.fr/entreprise
Direction en charge du suivi de l'exécution du marché : Services techniques et aménagement

ARTICLE 2. OBJET DE LA CONSULTATION

Objet des travaux : La présente consultation a pour objet l'aménagement d'un SAS sous le clocher de l'église Saint Corneille.

Code CPV principal : 45000000-7 Travaux de construction

La consultation est divisée en lots comme suit :

Lot	Objet	Code CPV
1	Maçonnerie, façade, gros-œuvre, dallage	45262500-6
2	Menuiseries extérieures vitrées	45421000-4
3	Electricité	45311000-0

Les candidats peuvent remettre une offre pour tous les lots.

PARTIE 2 – PARTICIPATION À LA CONSULTATION

ARTICLE 3. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le profil d'acheteur de la Ville : https://marchespublics596280.fr/entreprise

Il comprend les éléments suivants :

1) Règlement de la consultation
2) Acte d'engagement de chaque lot
3) Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
4) Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot
5) Décomposition du prix globale et forfaitaire de chaque lot
6) Plans et annexes.

RC

Le dossier peut être modifié en cours de consultation par la Ville. Dans ce cas, cette modification sera effectuée sur le profil d'acheteur au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base de ce dossier modifié.

Les candidats peuvent demander des renseignements complémentaires à l'acheteur. Dans ce cas, ils posent leurs questions uniquement sur le profil d'acheteur dans un délai de 10 jours calendaires maximum avant la date limite de réception des offres.

ARTICLE 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

⌗ Visite de site

Une visite de site obligatoire est prévue dans le cadre de cette consultation.

Les dates de visite sont les suivantes :
- 24 novembre 2026 à 14h
- 27 novembre 2026 à 11h
- 3 décembre 2026 à 14h

La personne à contacter pour son organisation est la suivante :
Valérie GAUTIER - Technicienne bâtiment - Architecte
06.49.04.74.14 **Valerie.Gautier@ville-hem.fr**

Les candidats peuvent formuler des observations orales mais doivent poser l'intégralité de leurs questions via le profil d'acheteur. Le candidat remet une attestation de visite dans son offre.

ARTICLE 5. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

⌗ Candidat unique ou groupement

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement avec d'autres opérateurs économiques.
Le groupement peut être conjoint ou solidaire. Cependant, en cas de groupement conjoint, alors le mandataire sera solidaire.

Les candidatures multiples ne sont pas autorisées :
- Un même opérateur économique ne peut être membre de plusieurs groupements ;
- Un même opérateur économique ne peut être candidat individuel et membre d'un groupement.

⌗ Sous-traitance

Les candidats peuvent s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques par le biais de la sous-traitance. Afin que les capacités du sous-traitant soient prises en compte dans l'analyse de la candidature et de l'offre, alors le candidat remet dans son dossier :
- Une déclaration de sous-traitance ;
- Les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration sur l'honneur visée à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique.

RC

⌗ Contenu du dossier de candidature

Le soumissionnaire remet les pièces suivantes dans le cadre de sa candidature :

N°	Document à remettre	Format
1	Lettre de candidature ou DC1 complété	PDF
2	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché portant sur les 3 derniers exercices disponibles	PDF
3	**Pour chaque lot** : Qualibat 2181 - Restauration maçonnerie du patrimoine ou références équivalentes	PDF

En cas de groupement d'opérateurs économiques, le mandataire ne remet qu'une seule lettre de candidature et joint l'habilitation des autres membres à les représenter. La capacité du groupement s'apprécie globalement, il n'est pas exigé que chaque membre du groupement dispose de la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.
Seule la déclaration sur l'honneur visée à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique est à remettre pour chaque membre du groupement.

Le candidat n'est pas tenu de remettre des documents qu'il a déjà fournis dans le cadre d'une autre consultation s'ils sont toujours à jour. Afin qu'ils puissent être pris en compte, le candidat doit indiquer pour quelle consultation ceux-ci avaient été fournis.
Le candidat peut également mettre ces documents à disposition sur un espace de stockage numérique dont l'accès est gratuit. Dans ce cas, il indique dans son dossier de candidature tous les éléments nécessaires à leur consultation.
Le candidat remet**, pour chaque lot auquel il soumissionne**, les pièces suivantes dans le cadre de son offre :

ARTICLE 6. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Le candidat remet**, pour chaque lot auquel il soumissionne**, les pièces suivantes dans le cadre de son offre :

N°	Document à remettre	Format
1	L'acte d'engagement complété	DOC ou DOCX
2	La décomposition du prix globale et forfaitaire complété	XLS ou XLSX
3	Un mémoire technique reprenant les éléments listés dans les critères d'analyse des offres	PDF
4	Les fiches techniques des produits/matériaux mis en œuvre	PDF
5	L'attestation de visite de site complétée	PDF
6	Le cas échéant, les déclarations de sous-traitance	PDF

ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

⌗ Remise sur le profil d'acheteur

Les candidatures et offres sont à faire parvenir avant la date limite inscrite en première page du présent Règlement de la consultation sur le profil d'acheteur uniquement : https://marchespublics596280.fr/entreprise
Les plis remis par un autre moyen et/ou hors délais ne sont pas pris en compte.

RC

Les candidats ne sont pas tenus de signer leur offre au moment de son dépôt.
La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

⌗ Remise de la copie de sauvegarde

Les candidats ou soumissionnaires peuvent adresser à l'acheteur une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique dans des conditions fixées par un arrêté du ministre chargé de l'économie annexé au Code de la commande publique. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à l'acheteur dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres.
Celle-ci peut être transmise sur support papier ou sur support physique électronique dans un pli scellé comportant la mention « copie de sauvegarde – ne pas ouvrir» ainsi que l'intitulé de la consultation à l'adresse suivante :

Ville de Hem
Service de la commande publique
42 rue du Général Leclerc, BP 30001
59510 HEM

PARTIE 3 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

ARTICLE 8. ANALYSE DES CANDIDATURES

L'analyse des candidatures a pour objet de vérifier les capacités professionnelles, techniques et financières des soumissionnaires. Les offres des candidats ne disposant pas des capacités suffisantes ne sont pas analysées.
La Ville peut demander aux candidats de compléter leur dossier en cas d'erreur ou d'oubli.

ARTICLE 9. CRITÈRES D'ANALYSE DES OFFRES

Le marché est attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères de jugement suivants :

RC

N°	Critères	Pondération
1	**Prix**	**40**
	Ce critère sera apprécié sur la base du prix forfaitaire indiqué dans l'acte d'engagement selon la formule suivante : $$Note = \frac{Prix\ le\ mieux\ disant}{Prix\ analysé} \times pondération$$	
2	**Valeur technique : La note totale du candidat correspondra à la somme de la note du critère technique sur 100 pondérée à 60 %**	**60**
2.1	Les moyens matériels, techniques et humains dont dispose l'entreprise et ses éventuels sous-traitants pour réaliser les prestations spécifiques du marché + CV des intervenants	15
2.2	Les moyens de protection et de sécurité mis en place sur le chantier spécifiques du marché	5
2.3	La méthodologie détaillée d'exécution des ouvrages demandés au CCTP	40
2.4	La méthodologie de suivi du chantier avec détail par phase, des études d'exécution, des synthèses, autocontrôles et formations des personnels aux équipements mis en place	10
2.5	Les durées des tâches (délais d'approvisionnement, de fabrication et de mise en œuvre) exprimés sur la base d'un planning graphique déroulant les principales phases de travaux avec un regard critique sur les délais indiqués dans le calendrier prévisionnel. Les propositions d'optimisation sur les délais du planning prévisionnel seront valorisées.	20
2.6	La démarche éco-responsable intégrant les enjeux de développement durable que propose d'appliquer l'entreprise en étude et sur le chantier (bilan carbone, gestion des déchets, préservation du site, contrôle des nuisances, éco-label, etc).	5
2.7	Les fiches techniques des matériaux mis en œuvre	5

L'évaluation des réponses apportées au mémoire technique se fera selon la méthode suivante :

Notation	
Correspond à une absence de réponse	Aucun point
Correspond à une réponse insuffisante ou incomplète	¼ des points du sous-critère
Correspond à une réponse moyenne	La moitié des points du sous-critères
Correspond à une bonne réponse	¾ des points du sous-critère
Correspond à une excellente réponse (apportant une plus-value significative	La totalité des points du sous-critère

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

RC

ARTICLE 10. NÉGOCIATION

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

Les négociations seront effectuées par écrit via le profil acheteur.

En cas d'absence de réponse ou de remise de l'offre négociée hors délai, l'analyse sera effectuée sur la base de l'offre initiale de la société.

ARTICLE 11. FINALISATION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra remettre à la Ville les documents suivants :

- ✓ Une attestation de régularité fiscale (résultats et TVA) datant de moins de 3 mois ;
- ✓ Une attestation de régularité sociale (URSSAF ou équivalent) datant de moins de 6 mois ; ainsi que les certificats congés payés et chômage intempéries ;
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- ✓ Une attestation d'assurance décennale ;
- ✓ Une liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail
  A défaut : une déclaration sur l'honneur signée attestant que la société n'emploie pas de salariés étrangers ;
- ✓ Le pouvoir habilitant le signataire à engager votre société (statuts, pouvoir interne à la société ou tout autre document) ;
- ✓ Le relevé d'identité bancaire de la société ;
- ✓ L'acte d'engagement signé par la personne habilitée à engager la société.

Signature autorisée = signature électronique certifiée.
A défaut, nous nous remercions de nous remettre l'avenant papier signé manuscritement (pas de signature scannée) par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Hem
Service de la commande publique
42 rue du Général Leclerc, BP 30001
59510 HEM

- ✓ [en cas de groupement] Ces documents doivent être également fournis pour chaque cotraitant ;
- ✓ [le cas échéant] La mise au point originale, signée par la personne habilitée à engager votre société *(dans les mêmes conditions que l'acte d'engagement).*

** Le format de signature doit être identique (ex : si Cotraitant 1 signe de manière électronique > Cotraitant 2 doit signer de manière électronique).*

ARTICLE 12. LITIGES

Les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès de l'instance chargée de procédure de recours :

Tribunal Administratif de Lille
Tél. : 03 59 54 23 42
Fax : 03 59 54 24 45

RC

Email : greffe.ta-lille@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.

En cas de procédure de médiation, celle-ci sera réalisée par le Médiateur des entreprises – Pôle entreprise-emploi-compétence (03.28.16.46.53).

RC